

L'ECHO DE MONTFLEUR

Le mot du maire



Citoyennes, citoyens

Les récentes élections municipales ont marqué une nouvelle étape pour notre commune. La mise en place des nouvelles règles électorales a conduit à la présentation d'une liste unique, « Unis pour Montfleur », que vous avez largement soutenue lors du scrutin.

Par votre confiance, exprimée par 108 voix sur 154 inscrits, vous avez montré votre volonté de voir évoluer les méthodes de travail et la gestion de notre village. Ce résultat nous engage et nous motive pleinement pour les années à venir.

Avec cette nouvelle équipe municipale, nous souhaitons faire vivre un esprit de dialogue, de proximité et de convivialité. Notre objectif est simple : travailler ensemble pour améliorer le cadre de vie de tous les habitants, anciens comme nouveaux, en associant élus, associations et bénévoles autour de projets utiles et fédérateurs.

À travers ce premier numéro de L'Écho de Montfleur, nous souhaitons partager avec vous les actions en cours, les projets à venir et la vie de notre commune.

Bonne lecture à toutes et tous.

Robert Frérot
Maire de Montfleur



Mairie

4 rue sous la Ville
39320 MONTFLEUR

☎ 03 84 44 30 27 / 06 67 98 80 68

✉ mairie@montfleur39.fr

Le fleurissement du village

Dans le cadre de l'embellissement de la commune, deux journées « participatives » ont été organisées les 28 mars et 25 avril derniers afin de préparer les espaces, réaliser les plantations et mettre en place le paillage.

La municipalité remercie chaleureusement toutes les personnes bénévoles qui ont participé à ces moments de travail et de convivialité. Grâce à leur implication et à leur bonne volonté, plusieurs espaces du village ont pu être aménagés et fleuriront dans les semaines à venir.



La commune tient également à remercier toutes les personnes qui, au quotidien, entretiennent les abords de leur habitation ainsi que certaines parties communales situées à proximité de leur domicile.

Ces gestes contribuent pleinement à l'embellissement et à la qualité de vie de notre village.

Grâce à cette mobilisation collective, Montfleur continue d'offrir un cadre accueillant et agréable à vivre pour tous.



Commémoration du 8 mai

La cérémonie de commémoration du 8 Mai s'est déroulée dans un moment de recueillement et de mémoire. De nombreux habitants ont répondu présents pour rendre hommage à celles et ceux qui se sont battus pour la liberté. Nous remercions particulièrement Lina et Gabriel ANTOINE, de jeunes portes drapeaux, qui portent haut, les valeurs de la nation.



À l'issue de la cérémonie, la municipalité a invité les participants à partager un verre de l'amitié à la salle des fêtes, permettant de prolonger ce moment dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

La commune remercie chaleureusement l'ensemble des personnes et associations ayant contribué à l'organisation de cette matinée, et tout particulièrement le Souvenir Français, les pompiers, l'association Les Bienheureux pour la fourniture du jus de pomme, ainsi que le Foyer Rural pour leur participation et leur aide précieuse.

La municipalité se réjouit de la belle participation des habitants et remercie toutes les personnes présentes pour avoir contribué à la réussite de cette commémoration.

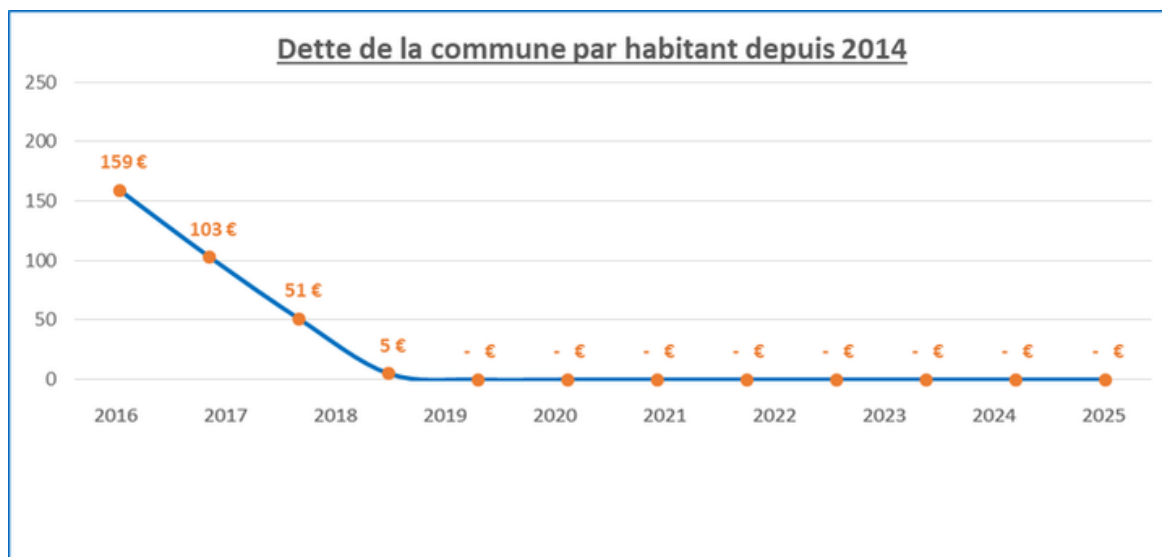


Budget Communal

Le compte financier 2025 a été approuvé lors du conseil municipal du samedi 4 avril 2026. Ceci permet de compléter les courbes comptables et administratives que vous avez l'habitude de visualiser dans les précédentes éditions du journal florimontais.

Source	Détail	Montant
Direction générale des impôts	Impôts directs	46 000€
	Compensation de taxes foncières	350€
Préfecture du Jura	Dotation forfaitaire	21 000€
	Solidarité rurale	7 700€
	Péréquation dotation nationale	1 500€
	Dotation des élus locaux	6 350€
	Péréquation taxe professionnelle	7 700€
	Fonds de droits de mutation à titre onéreux	7 000€
	Péréquation ressources communale/intercommunale	2 800€
Terre d'Émeraude	Attribution de compensation	4 720€
	Compensation d'investissement	1 450€
ACCA Montfleur	Droit de chasse	290€
Redevances domaine public	Enedis, Orange, Natran	500€
Loyers des bâtiments communaux		32 000€
Fermages et jardins partagés		420€
Locations salle des fêtes		800€
TOTAL	133 580€	

Budget Communal



La vision très comptable et administrative de la situation financière de la commune ne reflète pas forcément ce que nous avons l'habitude de traiter au quotidien dans nos foyers. C'est pourquoi nous vous proposons une vue plus pragmatique — mais non officielle — et plus facilement appréhendable des dépenses annuelles et recettes annuelles de la commune, en faisant abstraction des termes trop techniques.



Budget Communal

1. Les dépenses courantes (montant moyen)

Poste de dépense	Détail	Montant
Eau	Cimetière, maison communale, mairie, réservoir de Saint-Pierre	900€
Électricité	Maison communale, mairie, église, éclairage public	6 000€
Équipement mairie	Internet, contrats de location, téléphonie...	5 000€
Assurance multirisques		6 000€
Fêtes et cérémonies		2 500€
Fournitures de fonctionnement		3 500€
Vérification du matériel	Extincteurs, défibrillateur	1 000€
Équipements divers communaux		2 000€
Entretien des espaces verts		5 000€

Budget Communal

Entretien courant de la voirie	Déneigement, trous, tontes de fossés	2 000€
Entretien courant des bâtiments	Nettoyage	2 500€
Entretien des bois et forêts		4 500€
Entretien du réseau d'eau	Vidange, curage, etc.	1 000€
Cotisations organismes conseil		500€
Taxes foncières et de remembrement		6 600€
Charges de personnel et frais		20 000€
Charges des élus et frais		19 000€
Participations financières	Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	12 700€
	SIDEC (Terre d'Émeraude)	1 000€
	SIVOS (élèves à Coligny)	2 500€
	SDIS (service incendie)	6 750€
TOTAL	112 950€	

Budget Communal

2 - Les recettes (montant moyen)

Source	Détail	Montant
Direction générale des impôts	Impôts directs	46 000€
	Compensation de taxes foncières	350€
Préfecture du Jura	Dotation forfaitaire	21 000€
	Solidarité rurale	7 700€
	Péréquation dotation nationale	1 500€
	Dotation des élus locaux	6 350€
	Péréquation taxe professionnelle	7 700€
	Fonds de droits de mutation à titre onéreux	7 000€
	Péréquation ressources communale/intercommunale	2 800€
Terre d'Émeraude	Attribution de compensation	4 720€
	Compensation d'investissement	1 450€
ACCA Montfleur	Droit de chasse	290€
Redevances domaine public	Enedis, Orange, Natran	500€
Loyers des bâtiments communaux		32 000€
Fermages et jardins partagés		420€
Locations salle des fêtes		800€
TOTAL	133 580€	

Budget Communal

Les deux tableaux précédents montrent que la commune dispose d'une marge d'environ 20 000 € annuels. Cette marge peut être augmentée en cas de recette occasionnelle, comme des coupes de bois, la vente de parcelles ou d'immeubles.

Cette somme est destinée à pallier tout problème imprévisible (sinistre, par exemple) ou à réparer des dégâts occasionnels sur les biens communaux. Elle est également destinée à l'amélioration de la commune au travers d'investissements cofinancés par des subventions.

3 -Situation financière pour 2026

En plus de la marge annuelle moyenne, la commune dispose pour 2026 d'un excédent budgétaire de 98 424,39 €. Cette situation peut paraître très confortable, mais des investissements non réalisés lors des années précédentes restent à la charge des budgets à venir. Nous sommes également parfois contraints par les organismes régionaux, comme la sécurité incendie.

Pour 2026, les charges suivantes sont incontournables :

Poste	Détail	Montant
Changement du défibrillateur		1 800€
Mise aux normes sécurité incendie — tranche 1	Poteaux supplémentaires et cuves pour les hameaux (subvention potentielle à 66 %)	100 000€
Réfection route des Échaux		10 000€
Travaux du cimetière	Suite au jugement, la commune a perdu par deux fois au tribunal. Les travaux doivent être faits.	10 000€
Vannes batardeaux du moulin	Engagés par la précédente mandature (subvention déjà perçue en 2024)	10 000€
Armoires d'archives de la mairie	Obligatoires, actuellement inexistantes	6 000€
Accès PMR de la mairie	Équipement actuel dégradé et non conforme	[montant à compléter]
TOTAL	137 800 € + [PMR]	

Budget Communal

4 -Prévisions pour 2027

Poste	Détail	Montant estimé
Mise aux normes sécurité incendie — tranche 2	Subvention potentielle à 66 %	100 000€
Changement de poutre du toit	Eglise (partie subventionnable)	~40 000 €

4 -Conclusion - Un budget très serré pour 2026

L'équipe municipale est à la recherche de solutions pour améliorer les ressources de la commune à brève échéance.

- À brève échéance : potentiellement la vente du Montfleuri.
- À plus long terme : mise aux normes de bâtiments en vue de locations futures.

La Défense Incendie

La défense incendie

La défense incendie constitue une **obligation légale** pour les communes, mais avant tout, un enjeu essentiel pour la sécurité des habitants, des animaux et des biens.

En **novembre 2023**, un officier prévisionniste du SDIS s'est déplacé à Montfleur afin de mener une campagne de sensibilisation et de rappeler les responsabilités de la municipalité en matière de sécurité incendie.

En cas de manquement avéré lors d'un sinistre, la responsabilité de la commune pourrait être engagée, avec des conséquences financières importantes. Au-delà de l'aspect réglementaire, il s'agit surtout d'un devoir humain de protection envers les administrés.

Afin d'engager ce travail dans les meilleures conditions, la municipalité s'est tournée vers un prestataire agréé, ED TECH, chargé de :

- Réaliser les études nécessaires,
- Rédiger les documents réglementaires, assurer le lien avec les différents services départementaux concernés,
- Conseiller la commune sur les équipements complémentaires à mettre en place conformément à la réglementation.

Ces études permettront notamment de définir les besoins en poteaux incendie et en réserves d'eau selon les risques identifiés sur le territoire communal.

La présence d'une quantité d'eau suffisante à proximité des zones concernées permettra une intervention plus rapide et plus efficace des secours, facilitant le sauvetage des personnes et des animaux tout en limitant la propagation des incendies et les coûts de reconstruction.

La Défense Incendie

La prévention dans les bâtiments communaux

La défense incendie ne se limite pas à l'installation de points d'eau. La prévention dans les bâtiments communaux est également une obligation importante.

La commune possède plusieurs Établissements Recevant du Public (ERP), notamment : l'église, la salle des fêtes, le restaurant, la mairie, ainsi que le moulin écomusée de Pont des Vents.

Ces bâtiments sont soumis à une réglementation stricte en matière de sécurité incendie.

Ils doivent notamment être équipés :

- d'extincteurs,
- de blocs lumineux de sécurité,
- d'issues de secours conformes,
- d'alarmes incendie,

L'ensemble de ces équipements doit être vérifié chaque année, ce qui nécessite un suivi rigoureux et engendre des dépenses importantes pour la commune.

Il doivent également faire l'objet de contrôles réguliers des installations électriques.

En cas de sinistre, l'absence de contrôles réglementaires pourrait conduire les assurances à limiter ou refuser certaines prises en charge.

Par ailleurs, une commission de sécurité effectue des visites périodiques afin d'autoriser ou non la poursuite de l'activité des établissements concernés.

Les services de l'État ont confirmé la nécessité d'engager rapidement une remise à niveau de plusieurs équipements, certaines visites réglementaires n'ayant pas été réalisées depuis de nombreuses années.

La sécurité de tous représente donc un investissement important, mais indispensable pour l'avenir de notre commune.

Le Syndicat des eaux de Montagna

Madame Nadine Jenoudet a été élue présidente du syndicat des eaux de Montagna.

Syndicat Intercommunal des Eaux

de la Région de MONTAGNA-LE-TEMPLIER

Ce syndicat s'occupe de desservir en eau potable notre commune ainsi que la commune de Broissia et les villages de Montagna-le-Templier pour la commune de Montlainsia, de Villechantria pour la commune de Val Suran, de Villeneuve-les-Charnod pour la commune d'Aromas.

Son siège social se situe à Montagna-le-Templier.

Il gère les deux sources, les conduites du réseau et la station de pompage située à Montagna-le-Templier.

Son mode de gestion est l'affermage c'est-à-dire que la distribution de l'eau, les relations avec les abonnés et les compteurs sont confiés par contrat à la société privée, Suez Eau France.

Chaque commune est représentée par deux délégués élus en Conseil Municipal soit un total de dix délégués titulaires qui composent son Comité Syndical.

Pour notre **commune de Montfleur, les deux délégués sont Philippe JACQUIN et Nadine JENOUDET.**

Lors de la réunion du mercredi 06 mai dernier, Nadine JENOUDET a été élue Présidente en remplacement de Romuald GUYENET et Damien ARTIGUES (Maire de Broissia) conserve son poste de Vice-Président.

Dans un prochain bulletin, il vous sera présenté les comptes 2025, le budget 2026, les réalisations de ces dernières années ainsi que le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Signé : Nadine JENOUDET

Les bouilleurs de cru

L'association de récoltants de fruits et de bouilleurs de cru de Montfleur a été créée par 15 membres fondateurs lors de l'assemblée constitutive, le 21 février dernier. Elle a pour but de sauvegarder, valoriser et promouvoir le patrimoine culturel ainsi que le savoir-faire ancestral ; de réunir les producteurs, les récoltants de fruits susceptibles de transformer le produit de leurs récolte. C'est à l'initiative de Pascal Antoine que les statuts ont été rédigés et soumis au vote des membres fondateurs.



Panneau Pocket / Facebook

Desormais vous pouvez retrouver toutes les informations de Montfleur, sur Panneau Pocket, Facebook, ainsi que sur le site de la mairie (montfleur39).



APP.PANNEAUPOCKET.COM

PanneauPocket, c'est nouveau !

Montfleur utilise désormais ce nouvel outil très pratique pour vous informer et vous alerter. Cliquez sur le 📢 pour recevoir les notifications à chaque nouvelle information et alerte. &nb...



**Pour tous problèmes de
connexion vous pouvez me
contacter au 06 21 19 54 09**

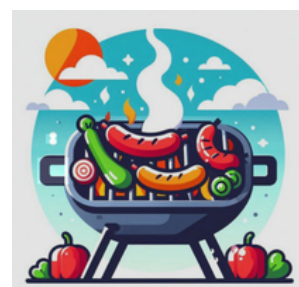
Programmes des festivités

Foyer Rural

30 mai :
Troupe théâtrale de Druillat
A 20h30
Dans la Salle des Fêtes du village



11 juillet :
« Soirée des côtelettes » du 14 juillet
Organisée par le Foyer Rural avec l'ensemble de la population.
Cette manifestation conviviale se déroulera exceptionnellement le 11 juillet afin de permettre au plus grand nombre d'en profiter dans les meilleures conditions.



8 août midi :
« Jambon-gratin »
Organisée par le Foyer Rural avec l'ensemble de la population.



Publicité



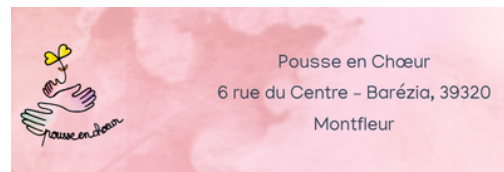
Éloïse et Benoit
Moulin
de pont des vents
*Vente de pains, de biscuits salés sucrés,
de brioches, de pizzas selon les fournées
sur place et sur les marchés*
www.moulindupontdesvents.com



Le Montfleuri
Route de Saint Julien
Tel : 03 84 44 32 69



Magnétiseuse Humains et Animaux
Consultation uniquement sur Rendez-vous
Les échaux - Montfleur



Pousse en Chœur
6 rue du Centre - Barézia, 39320
Montfleur



Sylvain TUANI
Sculpteur
Arts vibratoires
06 24 06 38 05
www.pierres-d-eveil.fr



TERRE DES MERVEILLES
PAISSANNE - HERBORISTE
SAGESSE VÉGÉTALE
INSTALLÉ DANS LE TOTA EN COLLABORATION AVEC LE VÉGÉTAL
39320 MONTFLEUR sullivan_g@hotmail.com +33 06 70 26 90 77



FOYER RURAL DE MONTFLEUR
Président : Jean Louis TISSOT
Tél : 06 10 89 44 29
Vice-Président : Jean Yves MEUNIER
Tél : 06 27 80 51 71



lepanierdebassestech@ecomail.fr



Janoud Thomas
06.84.54.61.86
janoud.thomas12@gmail.com

entretien de pelouse, haie et arbustes
11 rue de l'église
39320 Montfleur



07-80-34-83-60

Ferme Joël ANTOINE
La foule
Montfleur



COURVOISIER Didier et Patrick
Saint Pierre
Montfleur

Votre avis



Dans un souci de protection de l'environnement et afin de limiter notre consommation de papier, un questionnaire est joint à ce bulletin municipal.

Nous vous invitons à nous indiquer si vous souhaitez, à l'avenir, recevoir le bulletin municipal par courrier électronique ou continuer à le recevoir dans votre boîte aux lettres.

Un coupon-réponse est à retourner en mairie. Celui-ci comporte également une boîte à idées afin de recueillir vos remarques, suggestions et attentes pour la vie de notre commune.

Merci par avance pour votre participation.

**L'équipe municipale vous remercie pour votre confiance
et votre participation à la vie de notre commune.**



QUESTIONNAIRE

Afin d'améliorer la communication et de mieux répondre aux attentes des habitants, la municipalité souhaite recueillir votre avis.

Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire et de le retourner en mairie.

1. Souhaitez-vous continuer à recevoir le bulletin municipal papier dans votre boîte aux lettres ?

- ☐ Oui
☐ Non

2. Seriez-vous intéressé(e) par la réception des informations communales par mail ?

- ☐ Oui
☐ Non

Si oui, adresse mail :

.....

3. Quels sujets souhaiteriez-vous voir davantage abordés dans le bulletin municipal ?

- ☐ Vie associative
☐ Travaux et projets communaux
☐ Manifestations et animations
☐ Histoire et patrimoine du village
☐ Informations pratiques
☐ Environnement / fleurissement
☐ Autre :

4. Seriez-vous intéressé(e) pour participer à des journées participatives citoyennes ?

- ☐ Oui
☐ Non
☐ Peut-être selon les projets

Si oui, dans quels domaines ?

.....
.....

5. Avez-vous des idées, remarques ou propositions pour améliorer la vie du village ?

.....
.....
.....
.....

Nom (facultatif) :

.....

Merci pour votre participation.

Questionnaire à retourner en mairie ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie
